Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200818-20230324-2023-013-CP-VM-DE





Décision portant signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité route de Rivas

Le Maire de Cuzieu,

Vu l'article L 2122-22 du code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peur être chargé de prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il y a lieu de se faire assister par un maître d'œuvre pour l'aménagement de sécurité de la route de Rivas,

Considérant la proposition de CALAD'ETUDES, représentée par Monsieur BRAILLON, domiciliée 70 rue des chantiers du Beaujolais à Limas,

DÉCIDE

ARTICLE 1: De signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec CALAD'ETUDES domiciliée à Limas, 70 rue des chantiers, pour

l'aménagement de sécurité de la route de Rivas.

Le montant global et forfaitaire de la mission est de 8 448.00 € T.T.C. **ARTICLE 2:**

ARTICLE 4: En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette

décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou

sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5: La Secrétaire de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de

l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-

Préfet de Montbrison

A Cuzieu, le 24 mars 2023

Le Maire,

Jean-François RASCLE

Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte A/R Préfecture le Notifié le Le Maire, Jean-François RASCLE

MAIRIE DE CUZIEU 10 ROUTE DE VEAUCHE 42330 CUZIEU